



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2025 à 18.30 heures

Le premier décembre deux mille vingt-cinq à 18.30 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Grau-du-Roi est assemblé en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 novembre 2025, sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Présents :

MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Françoise LAUTREC, Lucien TOPIE, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX-BRÉARD, Alain MARTI, Lucien VIGOUROUX, Maryse DEVEZE, Nathalie GROS CHAREYRE, Robert GOURDEL, Chantal BERTRAND, Marie-Christine ROUVIÈRE, Philippe BLATIÈRE, Gilles LOUSSERT, Christine LACROIX, Olivier PENIN, Alain GUY, Charly CRESPE, Corinne PIMIENTO, Martine SCOLLO-OGIER, Didier GRANON.

Pouvoirs de :

Roseline BRUNETTI à Robert CRAUSTE
Carole LOUCHE à Christine LACROIX
Françoise DUGARET à Pascale BOUILLEVAUX-BRÉARD
Michel DE NAYS CANDAU à Claude BERNARD
Armel JOUANNET à Philippe BLATIÈRE
Jean-Pierre FILHOL à Charly CRESPE

Absente excusée :

Marièle BOURY

Suite à la commission « Développement économique et touristique » qui s'est tenue le 04 novembre 2025, il est proposé les tarifs suivants :

Objet	Période	Détails	Tarifs T.T.C. 2026
Parking St Vincent	Annuelle	Véhicule 4 roues : abonnement annuel pour un emplacement de stationnement soit 70 € / mois	840,00 €
		Véhicule 2 roues motorisé : abonnement annuel pour un emplacement de stationnement, soit 35 € / mois	420,00 €
		Frais de remplacement de la carte	30,00 €

Informations

- stationnement interdit aux vélos.
- l'attribution d'une place est accordée sous réserve des critères d'attribution.
- les demandes doivent être présentées avant le 30 novembre de l'année précédente.
- la durée de détention de la place est d'une année civile (proratisation tarif selon la date d'attribution).

Critères :

- dispositif réservé seulement aux particuliers.
- dispositif réservé aux résidents permanents à l'année qui habitent dans le périmètre de la rive droite à proximité du parking (périmètre défini sur le plan annexé à la délibération).
- 1 place de voiture et 1 place de moto par foyer.

.../...

Département du GARD Ville de Le Grau-du-Roi ☎ 04-66-73-45-45		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
29	22	28
DELIBÉRATION N°		
2025-11-25		
Secrétaire : Nathalie GROS CHAREYRE		
ONT VOTÉ		
POUR	CONTRE	ABST.
28	0	0

Objet :

OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC
BUDGET ANNEXE
DOMAINE LOCATIF
PARKING SAINT-
VINCENT :
TARIFS 2026

La présente décision sera publiée ou consultable en Mairie et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20251201-DELIB2025-11-25-DE
Date de télétransmission : 03/12/2025
Date de réception préfecture : 03/12/2025

Critères complémentaires :

- difficulté de mobilité sur présentation de justificatifs (carte d'invalidité ou certificat médical).
- antériorité du dossier sur la base de la date de la première demande.

Après la 1^{re} phase d'étude des demandes, possibilité d'étendre le périmètre d'habitation ainsi que d'ouvrir aux propriétaires de résidences secondaires.

**Sous la présidence du docteur Robert CRAUSTE, maire,
Président de la communauté de communes « Terre de Camargue »,
Conseiller départemental du Gard,**

Le conseil municipal, après délibération, se **prononce favorablement** sur ces propositions, **valide** ces tarifs et **autorise** monsieur le maire à **signer** tous documents concernant l'abonnement d'un emplacement de stationnement dans le parking fermé sous l'EHPAD « Saint-Vincent ».

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Président de la communauté de communes « Terre de Camargue »,
Conseiller départemental du Gard,
Docteur Robert CRAUSTE.

La secrétaire de séance,
Nathalie GROS CHAREYRE.

